



Patron qui vient seul au procès

Par **Ytas**, le **26/01/2012** à **20:28**

Bonsoir,

Lors de la première audience, mon patron s'est présenté seul, il n'avait pas d'avocat. Cette dernière ayant été reportée, a-t-il le droit de prendre un avocat pour la prochaine audience ?

Par **P.M.**, le **26/01/2012** à **23:49**

Bonjour,

Il est tout à fait libre à ce niveau comme vous-même...

Par **Ytas**, le **27/01/2012** à **07:14**

Et le fait qu'il en choisisse un à 3 jours de l'audience alors que la procédure dure depuis 1 an et qu'il ne s'est jamais bougé, ça reporte forcément le tout ? !/

Par **P.M.**, le **27/01/2012** à **09:50**

Bonjour,

Tout dépend si l'employeur vous a transmis ses pièces suffisamment tôt pour que vous puissiez les analyser et y répondre y compris éventuellement les conclusions...

Par **Ytas**, le **27/01/2012** à **18:48**

Non nous n'avons rien...comme lors de la première audience d'ailleurs...si on reporte c'est parce que lui va le demander pour que son avocat prenne connaissance du dossier... (et c'est totalement calculé)

Par **P.M.**, le **27/01/2012** à **18:54**

Bonjour,

Vous pourriez demander que ce soit un ultime renvoi et que l'employeur respecte impérativement les délais de transmission des pièces...

Par **Ytas**, le **27/01/2012** à **19:54**

L'urgence c'est surtout que le report ne se fasse pas dans 6 mois car d'ici là la société sera surement en liquidation. Je compte sur mon avocat pour négocier le report dans 1 mois ou 3 maxi.

Je vais voir avec lui pour qu'il demande l'ultime renvoi, merci :)

Par **Paul PERUISSET**, le **27/01/2012** à **20:49**

Bonjour,

Votre avocat peut seulement "demander" à ce que le renvoi soit le plus court possible. Les Conseillers sont seuls juges en la matière.

Par ailleurs, si la société se trouve être alors en liquidation, c'est le CGEA-AGS qui honorera la condamnation si vous obtenez gain de cause, dans la limite de leur garantie (qui est élevée).

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **Ytas**, le **28/01/2012** à **14:08**

Nous avons déjà à faire à l'ags vu qu'il est en redressement judiciaire. Mais pour ce qu'il nous a fait subir, nous préférerions avoir à faire à lui... mais bon, nous verrons bien :)